

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 12 août 1865

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (8)

Collation 1 p. (125r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 12 août 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45346>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [12 août 1865](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destination Amiens (Somme)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin remet à Delpech une lettre contenant les réflexions faites par Godin à Dauphin sur le jugement du tribunal de Vervins qui s'est prononcé pour la licitation des biens de la communauté Godin-Lemaire : « En présence de la haine [, cette décision] se prête à tous les excès dont elle est susceptible. » Il demande à Delpech de lui communiquer ses impressions.

Support La lettre est copiée deux fois dans le registre : sur le folio 124r (copie illisible dont l'encre est effacée) et sur le folio 125r.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Dauphin, Albert \(1827-1898\)](#)
- [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Lundi le 12 aout 1802

Monsieur Delprat

je vous remets en communication
les renseignes qui je vous offre de
remettre à M^e Dauphin à l'attention
dagut je les ai tirés le jugement
de vendredi comme vous le remarquerez
à l'avis sur la question de l'interdiction
des baguettes p^{pp} Daudin ayant condamné
à un durcis

je crois que cette decision est
regrettable en prisonnière de la misérable
qui annexe des adversaires si pr
étaires que personne de personnes honnêtes
l'eut intérêt matériel il avait la
miséricorde mais en prisonnière de la haine
elle a pu être à tout les ravis dont
elle est susceptible

les questions que je souhaiter dans
ma lettre meritent votre attention
sinistres me faire connaître vos
impressions

je n'ai pas le temps de vous remettre
copies du jugement que sans doute
vous demandez je vous la remettrai si
elle vous est nécessaire.

agréer je vous prie mes très cordiales salutations

Garden